

4 flight les jeux sont faits, rien ne va plus.



Transfert de responsabilité

4 flight est officiellement opérationnel depuis le 14 juin, la responsabilité de son bon fonctionnement vient d'être transférée de l'industriel THALES vers la DSNA ou plus précisément vers les seules personnes habilitées devant la loi à paramétrer, maintenir et superviser un système de la sécurité aérienne : Les IESSA.

Système opérationnel ?

Malgré un investissement de 2 milliards et un retard de 4 ans, le système est loin d'être mature :

- des mises à jour, toutes les semaines pour tenter de corriger les anomalies,
- obligation, toutes les semaines, de rebooter 40 positions de contrôle pour cause de fuite mémoire,
- relance des serveurs coflight demandé par THALES tous les 3 jours,
- opérationnels obligés de suivre 5 pages de recommandations pour les IESSA et 12 pages pour les ICNA pour contourner les bugs les plus connus.

Panne du 6 juin

Panne très grave, non détectée par le système de supervision et impossible à résoudre en suivant les procédures. La situation aurait pu durer des heures sans le professionnalisme des superviseurs. Sans eux, cet incident aurait signé la fin de 4-flight. Avec pour conséquence, 2 milliards de pertes.

Sabotage ?

Alors que la situation est déjà complexe et l'analyse en cours, un cadre du CRNA-SE déclare devant témoins que cette panne serait due à un « sabotage » suivi devant d'autres témoins « tu ne trouves pas que c'est bizarre cette panne la veille du GMO » qui devait décider de la mise en service de 4 flight.

Comment ce terme « sabotage » apparaît dans le discours d'un encadrant du CRNA SE, alors que la panne a eu lieu à Reims ? Initiative personnelle malheureuse ou discours entendu ailleurs ?

Risque d'un Brétigny de l'aérien

L'incident du 6 juin a eu seulement un impact économique. Dans un cas plus dramatique qui était responsable ?

Pour rappel dans le procès en cours sur l'accident de Brétigny, l'unique « personne physique » sur le banc des accusés est un cheminot.

Conclusion

Au vu de l'ensemble de ces éléments, l'UNSA-IESSA décide d'alerter le procureur de la République.